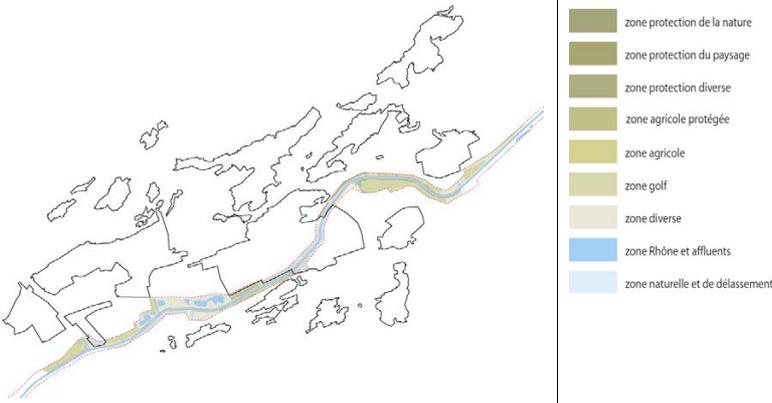


<p>Instance(s) responsable(s) AggloSion</p> <p>Maître(s) d'ouvrage Chaque commune individuellement</p>	<p>Commune(s) concernée(s) Communes du périmètre "plaine"</p> <p>Autre(s) instance(s) concernée(s) SRCE, SDT, SPE, SFP, SCPF</p>
	
<p>Etat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> > Rhône comme élément structurant à l'échelle de la vallée > Urbanisation forte du territoire de plaine comme obstacle à la continuité des réseaux longitudinaux > Potentiel élevé en matière de mobilité douce, d'espace public et de loisirs > Risque élevé en cas de crues <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> > Préserver et favoriser les réseaux naturels longitudinaux (Rhône, canal d'Uvrier, canal de Vissigen) > Développer le potentiel des berges pour la mobilité douce et les loisirs > Coordonner le projet d'agglomération avec Rhône 3 et le Réseau Ecologique Cantonal > Améliorer l'intégration du paysage dans les projets d'urbanisation et de mobilité <p>Mesures</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mesure prioritaire selon le PA-R3 sur le tronçon sédunois > Mandat d'étude parallèle lancée conjointement par l'Etat du Valais et la ville de Sion, 2011 (en cours) > Etude de détail à lancer sur le solde du tracé 	
<p>Mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> > Plan d'aménagement régional > Plans d'aménagement de zones et règlements communaux des constructions > Projet Rhône 3 > Réseau Ecologique Cantonal pour la plaine du Rhône (REC) <p>Références</p> <ul style="list-style-type: none"> > Plan directeur cantonal, fiches F1-F10 (nature, forêt et paysage) 	

